

Les pépinières scolaires forestières dans le canton de Vaud

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **58 (1907)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785988>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ordinaire, une fois que la charge vide a dépassé le point d'appui. Pendant ce temps, la schlitte chargée continuant à circuler sur la voie principale, a franchi le point de croisement; le dérailleur, chargé du porteur vide, bascule et se soude, en amont, à la voie sur laquelle ce dernier glissera de nouveau. Le dérailleur est en outre construit de façon à reprendre automatiquement la position première, une fois qu'il est débarrassé de la charge montante. Celle-ci continuera à circuler jusqu'au moment où le porteur descendant qui l'actionne, aura atteint la place de déchargement.

Ce moyen de transport est spécial au Sihlwald. Il fonctionne normalement et il permet de descendre rapidement une grande quantité de fagots. La préparation et la pose de cette installation peuvent se faire par les ouvriers ordinaires; les frais de construction et de traction sont peu élevés. La riese n'a nullement à souffrir de ce genre de transport; elle fonctionne de nouveau comme telle, une fois les dépouilles descendues au bas de la forêt. Ce funiculaire permet en outre, de débarquer des bois d'œuvre de choix, qui sont toujours plus ou moins endommagés par le riesage ordinaire.



Les pépinières scolaires forestières dans le canton de Vaud.

C'est la Franche-Comté qui a été le berceau de la société scolaire forestière, cette institution toute moderne, de modeste apparence et pourtant d'une si grande utilité. Non pas que d'autres pays ne l'aient connue auparavant — nous verrons plus loin que le canton de Vaud peut revendiquer l'honneur d'avoir créé une pépinière scolaire forestière bien avant celles de France — mais c'est dans les départements français de la Franche-Comté, du Doubs et du Jura qu'elle a pris sa plus belle extension. Ce fut une éclosion véritablement merveilleuse. Quand, en 1899, fut établie la première, dans l'arrondissement de St-Claude, sous l'inspiration de M. le conservateur Cochon, ses fondateurs étaient loin d'oser espérer que leur œuvre prendrait un pareil essor. Grand a été le chemin parcouru dès lors et la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort, qui patronne et subventionne largement les sociétés scolaires, peut être fière, à bon droit, des résultats obtenus. Nous en félicitons vivement les hommes de cœur qui sont à sa tête.

Nous n'entrerons pas avec plus de détails dans cette question et renvoyons à l'article qui a paru, ici-même, sur ce sujet, en 1903.¹ Disons seulement que, dès lors, le nombre de ces sociétés et leurs moyens d'action ont considérablement augmenté. C'est à tel point que nous lisons dans le dernier cahier du Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort: „Le nombre des sociétés scolaires forestières s'accroît dans des proportions telles qu'il ne nous est plus possible d'en rendre compte. Comment surtout reproduire *les fêtes de l'arbre*, que l'on signale dans tant de départements de la France? Nos bulletins, qui parfois constituent déjà de vrais volumes, n'y pourraient suffire.“²

En 1906, les sociétés scolaires françaises ont mis en terre plus de 200,000 sujets, dont plus de 100,000 plants ont été délivrés par la Société forestière de Franche-Comté et Belfort. En 1905, les largesses de cette dernière avaient compris 74,200 plants, s'appliquant à 30 sociétés.

Les instituteurs ont continué à faire montre d'une bonne volonté à toute épreuve, mais bon nombre d'entr'eux ne possèdent pas une idée suffisamment nette du but à atteindre et manquent des connaissances théoriques et pratiques en matière de reboisement. On y a obvié, à Besançon, entr'autres, en organisant des conférences données par des agents forestiers et auxquelles étaient invités des instituteurs.

L'exemple des écoles primaires est devenu contagieux et a franchi même la porte des lycées. En effet, les élèves du lycée Berthollet (Haute Savoie) ont constitué dernièrement *la société forestière le sapin*. Il y a quelques mois, une fête de l'arbre réunissait primaires et lycéens, qui avaient été ensemble à la peine, et différentes récompenses furent décernées aux plus méritants. Ajoutons que l'Université et le puissant Touring-Club de France s'intéressent chaque année à ces fêtes de l'arbre.

Quels ont été les résultats tangibles de tout ce beau mouvement, pour autant que des chiffres peuvent les exprimer. Pour 1902, le comité de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort les résumait comme suit, pour les sociétés qu'elle patronne: 100 hectares ont été enlevés à l'aridité, à la stérilité, améliorés et transformés, soit 70 ha par le reboisement et 30 ha par des améliorations pastorales. Or, 1902, c'était encore le début. Nous n'avons pas à disposition les chiffres plus récents, mais il est permis de supposer que, dès lors, la surface qui a été améliorée et qu'a fait reverdir l'effort intelligent de ces bataillons scolaires, a augmenté dans une forte mesure. Peut-on hésiter, en regard de ces beaux résultats, à encourager toute cette vaillante jeunesse!

Voyons, après ce court préambule, ce qui a été fait dans le canton de Vaud, ou, plus exactement, ce qui est à l'état de projet dans ce domaine.

¹ *Les sociétés scolaires forestières*. Journal forestier suisse. 1903. p. 161—164.

² Ce nombre était de 105, à la fin de 1904.

Mais il convient, pour en juger sainement, de préciser un peu dans quelles conditions la question se présentait en France et chez nous.

En France, on peut admettre, selon les auteurs les plus récents, que les $\frac{2}{3}$ des forêts ne sont pas soumises au régime forestier (soit 300,000 ha. appartenant aux communes et 6,200,000 ha. aux particuliers). Les propriétaires de ces forêts peuvent en user à leur gré; on conçoit que l'état de ces boisés ne soit pas partout l'idéal. D'autre part, une étendue très considérable du sol voué autrefois au pâturage a été rendue improductive par les abus de celui-ci. M. Mathey, un des forestiers de France qui connaît le mieux la question, évalue à 1 million d'hectares l'étendue des terrains de coteaux et de montagne frappés de stérilité par l'action du pâturage outré. Il faut considérer que les propriétaires particuliers ont toute faculté d'introduire du bétail dans leurs bois. Notons aussi que parmi les forêts communales, soumises au régime forestier, 90,000 ha environ restent improductifs qui sont en partie susceptibles d'être rendus à la culture. Le taux du boisement, enfin, est pour le pays entier, le 18,2% de la surface totale.

C'est dire, quand bien même la France compte beaucoup d'admirables forêts qui sont parmi les plus productives de l'Europe, que le taux de son boisement pourrait être avantageusement augmenté dans plusieurs régions et que la propriété forestière, tant communale que particulière, est susceptible, à bien des endroits, de nombreuses améliorations. Par là s'explique le beau mouvement qui, depuis quelques années entraîne les sociétés forestières, les communes et de nombreux particuliers à augmenter la superficie du patrimoine boisé national. Le champ à défricher est vaste encore; c'est la raison en particulier du développement si réjouissant des sociétés scolaires. L'Etat seul n'aurait pu résoudre le problème et ce sera l'éternel mérite de la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort d'avoir su y intéresser toute la population et de donner à cette belle œuvre du reboisement son seul fondement durable. Car le branle est donné et, sur tous les points de la France, la question du boisement est à l'ordre du jour.

Dans le canton de Vaud, la question se présente sous un aspect notablement différent. Le taux de boisement est du 25,5% de l'étendue totale (moyenne pour la Suisse 21,2%), chiffre qui peut être considéré comme suffisant; en particulier, les régions alpine et jurassique sont bien boisées. Toutes les forêts communales et particulières sont soumises aux prescriptions de la loi forestière; leur état est, en général, suffisamment bon pour qu'elles puissent exercer leur bienfaisante influence au point de vue climatique. Leur rendement en matériel et en argent est sans doute bien loin encore de l'état normal; toutefois, les nombreuses améliorations apportées à leur administration durant le dernier demi-siècle sont en train de produire les meilleurs effets. La répartition des forêts du canton entre les classes de propriétaires peut

être considérée comme avantageuse pour leur traitement, puisque le 72,70/0 de leur étendue est propriété de main-morte et que toutes les forêts de cette catégorie sont aménagées. Notre population, enfin, a le respect de la forêt; elle en apprécie déjà tous les avantages et, dans sa grande majorité, se soumet volontiers aux exigences pourtant assez sévères de la législation forestière actuelle.

Les conditions pour l'éclosion de sociétés scolaires forestières sont donc, chez nous, sensiblement différentes de celles de la plupart des régions de la France. On s'explique facilement, sachant cela, que, dans le canton de Vaud, le besoin de créer ces utiles associations n'ait pas été ressenti avec la même intensité que de l'autre côté du Jura. Aussi bien, quand fut proposée leur introduction à la Société vaudoise des forestiers, celle-ci fit à la proposition un accueil peu encourageant. Il paraissait, à plusieurs de ses membres, que les terrains à boiser, propres à calmer les jeunes ardeurs de la gent écolière, faisaient vraiment défaut ou étaient d'un accès trop difficile. Cette Société reconnut toutefois l'utilité incontestable qu'il y aurait à intéresser l'école primaire pour la diffusion de saines notions de sylviculture. Et, simplifiant le cadre admis en Franche-Comté pour la société scolaire forestière, qui a son organisation et des statuts en bonne et dûe forme, elle résolut d'encourager la création de *pépinières scolaires forestières*. Le but de celles-ci est, tout en donnant en plein air une leçon de choses à l'écolier primaire, de l'initier à une partie des travaux de la forêt, laquelle, jusqu'ici, lui restait presque complètement fermée, et, ainsi, de chercher à lui donner le goût des choses forestières. Le moyen est-il suffisant pour atteindre le but poursuivi? seule l'expérience le montrera. Mais il est bien permis d'espérer que l'effort ne sera pas vain.

L'idée, au reste, n'était pas complètement nouvelle. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes a toujours poussé, depuis longtemps, à la création de jardins scolaires et de pépinières forestières ou fruitières; en ce qui concerne les pépinières forestières, ses efforts n'ont pas été couronnés de beaucoup de succès et les tentatives faites sont restées isolées.

Sur la demande de la Société vaudoise des forestiers, le Département de l'Agriculture voulut bien promettre son concours pour encourager l'exécution de travaux forestiers par les écoles, qu'il s'agisse de la création de pépinières forestières, de l'exécution de plantations en forêt ou de boisements nouveaux. Une circulaire du 20 avril 1904, émanant des deux Départements susnommés, fut adressée aux Municipalités, aux commissions scolaires et aux membres du personnel enseignant du canton. L'Etat s'offrait à :

- 1° fournir gratuitement des graines d'essences forestières, sur demande adressée par les instituteurs à l'inspecteur forestier d'arrondissement;
- 2° à acheter, au prix du marché, les plants forestiers disponibles dans les pépinières scolaires, s'ils sont reconnus de bonne qualité;

3° à faire donner par les agents forestiers cantonaux toutes les directions et tous les conseils utiles à la création et à l'entretien de pépinières forestières, ainsi qu'à l'exécution de reboisements par les écoles. De son côté, la Société vaudoise se décidait de consacrer une partie de ses ressources à développer la création de pareilles pépinières en décernant des encouragements à tous ceux qui auraient fait des efforts utiles en ce domaine. Le montant du subside ne peut être fixé d'avance ; il devait dépendre du nombre des pépinières scolaires et des ressources de la Société.

Il fut répondu à cet appel par un joyeux empressement. Dans 24 communes, l'autorité scolaire, d'accord avec l'instituteur, se mit à l'œuvre de suite. Le Comité de la Société vaudoise des forestiers fut très heureux de reconnaître que l'on fit, en général, de bonne besogne ; on le fit partout avec entrain, ce qui est mieux encore. L'absence de réglementation a entraîné une assez grande diversité dans le travail ; ceci, assurément, n'est pas un mal.

Toutes les pépinières scolaires qui voulaient se mettre au bénéfice des subsides de la Société vaudoise des forestiers, ont dû lui transmettre un bref rapport sur le travail accompli. Leur lecture est, en général, intéressante ; quelques-uns ont été rédigés par des élèves. L'espace dont nous disposons ici ne permet pas de les reproduire en entier. Nous avons dû nous borner à en extraire le principal. Mais nous pensons qu'il vaut la peine, vu leur diversité, de les mentionner tous ici. Ce sont pour 1905 :

Aigle. Pépinière. Une place est réservée par la commune, pour la pépinière scolaire, dans sa belle pépinière de l'Eclousaz. Les élèves ont appris à bêcher le terrain et ontensemencé 4 carreaux (mélèze, épicéa, verne et ailanthe). Tous ont repiqué de l'épicéa et ont procédé deux fois au nettoyage complet de la pépinière.

Travaux en forêt. Les élèves des deux premières classes ont appris à planter les sapins ; les plus forts utilisaient la pioche. Ils y ont passé une journée entière en compagnie des deux gardes-forestiers communaux. Les sapins plantés ont eu une bonne reprise. „Le dîner qui réunit élèves, maîtres, forestiers et ouvriers fut charmant ; il se termina par de nombreux chants, et la joie des vieux ouvriers était égale à celle des enfants.“

La dépense pour acquisition d'outils a été de 32 francs.

Lavey-Morcles. Etendue de la pépinière : 117 m³ ; elle sera agrandie en 1906. Le défrichement du sol en pleine forêt, la fumure, la construction d'une clôture, etc., ont été faits par les élèves. Travail exécuté : 3 carreaux de repiquages épicéa et 3 carreaux de semis (épicéa, hêtre et arolle) ; 4 autres carreaux ont été préparés pour 1906.

„Malgré quelques petites déceptions au début, nous sommes très satisfait jusqu'à ce jour ; les élèves vont à la pépinière avec beaucoup de plaisir et s'intéressent vivement à ce genre de travail.“

Rossinière. Cette commune possède une pépinière scolaire depuis 1890. Etendue : 450 m². Les divers travaux sont effectués par les élèves garçons de la première école, sous la direction de l'instituteur et du garde-forestier communal. La partie théorique est présentée sous forme de causeries pendant les jours de mauvais temps, quand le travail en plein air est impossible. Cette pépinière a déjà fourni quelques milliers de plants de belle venue, qui ont servi au reboisement de forêts communales et particulières.

Villeneuve. Etendue de la pépinière : 170 m³. Semis d'épicéa, de mélèze, érable et frêne. Repiquages de hêtre, pin Weymout, arolle, sapin et épicéa. Maîtres et élèves ont, en outre, participé à l'entretien des pépinières communales. „D'une manière générale, écrit la commission scolaire, ce premier essai a donné des résultats satisfaisants.“ La commune est disposée à céder une plus grande surface de terrain pour agrandir la pépinière existante.

Rennaz. Travaux faits : semis d'épicéa, chêne, robinier et frêne. Repiqué 1000 frênes, 200 épicéas, 20 érables et 10 mélèzes du Japon. L'emplacement à Marais rond étant trop humide, il est projeté d'en choisir un autre pour la culture de l'épicéa.

Leysin. Il n'y a pas, pour l'instant, de pépinière scolaire (elle a été installée depuis !). Les élèves de deux classes ont fait quelques travaux à la pépinière communale.

Carrouge. La première classe primaire a repris, à son compte, la pépinière communale pour fournir les plants nécessaires aux reboisements dans les forêts de la commune. Etendue : 1100 m². Travaux faits : repiqué 20,000 brins d'épicéa ; semis d'épicéa, de verne et frêne. Il est projeté d'agrandir la pépinière en 1906 et 1907 et d'en porter l'étendue à 1800 m². „Nos élèves ont eu énormément à faire à maintenir la pépinière dans un état de propreté satisfaisant. Cependant, ils ont montré beaucoup de goût et d'entrain dans leur tâche et y trouvent un plaisir évident. Heures de travail : 600 h. pour les garçons du degré supérieur.“ Achat d'outils : 20 francs.

A ce rapport était annexé un plan complet de la pépinière.

Chatillens. Rapport très sommaire ; il a été repiqué 1000 brins d'épicéa et quelques frênes.

Avenches. Etendue de la pépinière : 2055 m² ; elle peut être irriguée, en entier, par les égoûts de la ville. L'étendue étant un peu grande, la moitié a été louée pour 20 fr., recette qui permet d'ouvrir un compte de caisse et d'éviter un emprunt. Un brave paysan laboura gratuitement le terrain.

Travaux faits : 10 carreaux de repiquages (épicéa, pin Weymout, frêne et noyer) et 2 carreaux de semis. Le peu de terrain laissé en friche a été l'objet d'excellentes leçons de choses ; il a servi à des essais comparatifs d'engrais pour la culture de la pomme de terre ; le bénéfice réalisé a permis l'achat de quelques outils indispensables.

Durant l'été, les carreaux étaient soigneusement sarclés tous les 15 jours.

„La pépinière avait vraiment bon aspect et ce n'est pas sans un brin d'orgueil que les enfants parlaient de leur pépinière ; ils rentraient à l'école enthousiasmés.“

Un bon plan accompagnait le rapport très complet de l'instituteur.

Sassel. Cette commune possède la plus ancienne des pépinières forestières scolaires du canton et, peut-être, de la Suisse. Elle date, en effet, de 1871 ; elle a été installée, sur les conseils et indications de M. Jordan-Martin, alors inspecteur forestier de l'arrondissement, par l'instituteur H. Savary qui, maintenant encore, préside à ses destinées. Nous croyons devoir reproduire in extenso le rapport fourni par cet instituteur dévoué sur cette œuvre si intéressante.

„Dès 1873, notre pépinière n'a cessé de fournir la commune de tous les plants dont elle avait besoin, en sapins, hêtres et pins sylvestres. Le surplus de la production était vendu, comme il l'est encore aujourd'hui, au profit de la caisse scolaire qui possède un carnet à la Caisse d'épargne cantonale vaudoise. Avec une partie du produit des ventes, la caisse scolaire a fait l'achat de plusieurs cartes murales, d'une collection de modèles de dessins et d'un certain nombre d'objets pour enseignement de la géométrie. Elle a, en outre, payé les frais de deux courses scolaires et remboursé à la commune ce qu'elle a dû payer pour l'ameublement de la première classe (26 tables à 2 places).

La pépinière a, actuellement, une superficie de 1300 m², renfermant des repiquages de 3 ans, de 2 ans et d'un an, ainsi que les semis nécessaires aux repiquages. Elle ne livre plus que des repiquages de 3 ans, triés, premièrement à la commune et gratuitement. En 1905, elle a fourni à la commune environ 6000 plants d'épicéa et de hêtre et 11,500 à différents particuliers, à 15 fr. le mille, soit pour une valeur de fr. 172.50. La caisse possède actuellement près de 400 fr. Au printemps de 1905, nous avons fait approximativement 11,000 plants de repiquage. Les semis, les repiquages et les soins de propreté sont exécutés exclusivement par les élèves, garçons et filles, de la première école.“

Quel bel exemple à suivre, ou tout au moins à imiter, n'est-il pas vrai ?

Faug. Etendue de la pépinière : 85 m² (il était projeté de l'augmenter). Travaux faits : en automne 1904, défonçage du terrain jusqu'à 40 cm de profondeur. En 1905, après un stage préliminaire dans la pépinière communale, au cours duquel furent repiqués 20,000 épicéas, il fut fait ce qui suit : repiquage de 400 brins de mélèze, 800 pins, 400 pins Weymout, 1200 épicéas ; semis d'un carreau. Quelques succès dûs aux vers blancs.

Au rapport, rédigé par un élève de la première classe, était annexé un bon plan.

Ogens. Cette pépinière fut ouverte, sur l'invitation de la Municipalité, en 1903 déjà, année pendant laquelle 1000 épicéas furent repiqués et un semis exécuté.

En 1904, repiquage de 7000 épicéas.

En 1905, repiquage des semis de 1903 (5000) et nouveaux semis.

Chavannes-sur-Moudon. Rien à signaler Il s'agit d'une pépinière fruitière.

Champtauroz. Ici encore, la pépinière scolaire a déjà une assez longue existence, puisqu'elle date de 1895. La commune fournit le terrain nécessaire et le fait défoncer. Les semis, repiquages, sarclages et l'entretien de la pépinière sont faits par les élèves sous la direction du maître. Les plants obtenus sont employés au service des forêts communales ; le surplus se vend au profit de la commune (en 1905 : 8400 plants).

Oppens. Etendue de la pépinière : 50 m².

Travaux faits : semis et repiquages de quelques sapins. La pépinière sera agrandie au printemps.

Novalles. La pépinière date de 1900. Son étendue est de 120 m². Travaux faits en 1905 : repiquage de 3200 brins d'épicéa. Le rapport signale la nécessité d'établir une solide clôture pour éviter les déprédations des lièvres et chevreuils, puis d'acquérir pour la classe un outillage suffisant.

Yverdon. Etendue de la pépinière : 400 m².

Travaux faits : semis et repiquages divers. La pépinière ayant été abandonnée pendant les vacances d'été, il en est résulté la perte d'un assez grand nombre de plants. „Il y a lieu d'espérer, dit le rapport, que le prochain exercice nous donnera toute satisfaction.“

Romairon-Vaugondry. Etendue de la pépinière : 54 m². Le défonçage a été fait par 16 élèves garçons, qui y ont travaillé chacun 9 heures. Repiquage de 3000 brins d'épicéa. Un seul exercice de sarclage. Dégâts par les vers-blancs. La pépinière sera agrandie en 1906. „Les élèves goûtent fort ces leçons pratiques ; la plupart travaillent avec goût et entrain.“

Cossonay. Deux classes ont fait des semis d'épicéa, de pin sylvestre, de verne, frêne et mélèze. La sécheresse fit périr bon nombre de semis qui, pourtant, avaient assez bien levé.

L'Isle. La pépinière, qui date de 1902, mesure 800 m². De 1902 à 1905, il a été fait, chaque année, des semis de sapin, de pin et de mélèze. Cette pépinière a fourni pour le reboisement des forêts communales : 16,000 épicéas, 2000 pins et 2000 mélèzes. Le défonçage est fait par un ouvrier communal ; les élèves de la première classe font tous les autres travaux.

Pompaples. La pépinière date de 1903. Nous lisons au rapport : „la Municipalité ayant assigné, pour la pépinière, un terrain trop argi-

leux pour être cultivé par les enfants, l'instituteur le garda pour lui et céda son plantage." Ce joli trait valait bien la peine d'être cité.

Pour les essences réclamant un terrain humide, une 2^{me} pépinière fut installée près des marais. Travaux faits : à ce dernier endroit, ils ont consisté dans le repiquage de 300 boutures du peuplier de Canada et le semis de frênes d'Amérique, qui ont bien réussi. Dans le plantage, ce furent des semis d'épicéa, de pin sylvestre, de mélèze, de charme, frêne, bouleau et verne.

„A part quelques exceptions, les élèves ont montré du goût et du zèle. Nous sommes heureux d'avoir entrepris cette tâche et nous mettrons tous nos soins pour la mener à bien, persuadé qu'elle sera pour le bien de la commune et surtout d'une saine éducation de nos enfants.“

Les frais ont comporté, au total, 130 francs.

Sugnens. Depuis 1902, la pépinière communale est devenue la pépinière scolaire. Travaux faits en 1905 : repiquage de 13,000 brins d'épicéa. 7000 plants ont été fournis pour être mis à demeure. L'emplacement devait, en 1906, être choisi ailleurs et l'étendue augmentée.

Marchissy. La pépinière date de 1896. Les premiers essais ne furent pas des plus encourageants à cause de l'aridité du sol. Néanmoins 4000 brins d'épicéa ont donné de beaux plantons ; 2000 plantés en forêt, avec l'aide des garçons de la première classe, ont bien repris. Un semis, au jardin du collège, fournira environ 6000 brins à repiquer.

„Nous allons continuer sérieusement la culture des plants forestiers ; l'importance en est toujours mieux reconnue et nos élèves lui témoignent tout leur intérêt.“

Féchy. Les garçons de la première classe ont, dans la pépinière communale des Ursins, procédé au repiquage de plants de diverses essences résineuses et à quelques semis. Détail digne d'être relevé et qui pourrait être avantageusement imité, où c'est possible : le travail de chaque élève, marqué de petits jalons, peut être apprécié séparément ! Plus tard, sont venus les travaux de nettoyage. „Nos écoliers ayant montré beaucoup de zèle et d'intérêt pour ces exercices, nous les continuerons et, si possible, sur une plus grande échelle.“

Telle fut, en résumé, l'activité de notre gent écolière, durant 1905, en matière de sylviculture. Ce commencement peut être considéré comme tout à fait encourageant. Ce beau résultat est dû à l'intelligente initiative des autorités scolaires, mais surtout au dévouement des instituteurs qui ont bien voulu se mettre à la brèche et ont su triompher de nombreuses difficultés. Le Comité de la Société vaudoise des forestiers se fait un plaisir de leur exprimer ici ses plus vives félicitations.

C'est dans l'arrondissement de Payerne que le nombre des pépinières scolaires est le plus grand et presque toutes sont excellemment dirigées. On devine sans peine que l'inspecteur forestier qui est à sa

tête n'est pas étranger à ce fait. M. Wulliémoz, en effet, s'est occupé avec le plus grand zèle de la question ; il a donné plusieurs conférences aux instituteurs qui le lui ont demandé ; il a même fait hectographier un cours spécial sur le sujet et l'a remis gratuitement à chacun de ses auditeurs. C'est un plaisir de constater que tant d'efforts ont été récompensés par un si franc succès. Que cet excellent collègue, toujours si dévoué, veuille bien nous permettre de lui adresser un cordial merci.

Dans sa séance de l'hiver 1906, la Société vaudoise des forestiers, sur la proposition de son Comité, votait de répartir comme suit le bien modeste subside qu'elle avait décidé d'allouer aux 23 pépinières ayant rempli les conditions requises : 15 fr. à chacune de celles de l'Isle, Carrouge et Avenches ; 10 fr. à chacune des 7 de la 2^{me} classe et 5 fr. aux 12 attribuées à la 3^{me} classe.

A la pépinière de Sassel, la doyenne, il fut décerné un diplôme d'honneur, établi au nom de son vénérable directeur, M. H. Savary. Ce dernier reçut, en outre, des félicitations votées par la Société. Elles étaient, certes, bien méritées.

Avant de terminer ce rapport, qu'on nous permette une petite observation. Tous les rapports présentés mentionnent parmi les travaux faits, des semis ou repiquages de *sapin*. Or, nous parierions qu'il s'agissait, dans tous les cas, de l'*épicéa* et non du sapin. C'est là, nous le savons, une confusion que l'on fait couramment en terre vaudoise. Et pourtant, le sapin (*Abies pectinata* D. C.) ou wuargnoz, et l'épicéa (*Picea excelsa* L. R.) ou pesce, five, etc., sont deux essences bien caractérisées, qu'il importe de ne pas confondre. Leurs caractères botaniques, aussi bien que leur allure forestière, diffèrent complètement ; au point de vue technique, leur bois a des qualités très dissemblables. Et c'est encore en pépinière que la différence de leurs exigences quant au sol saute le mieux aux yeux. Les semis et repiquages d'épicéa réussissent facilement sans qu'il soit nécessaire de prendre beaucoup de précautions ; ceux du sapin réclament impérieusement un ombrage ; leur reprise est aléatoire et l'accroissement très lent durant les premières années. Ce sont choses qu'il est utile de savoir à qui s'occupe de sylviculture, et le mieux est de les apprendre à l'école déjà. En vue de faciliter l'appréciation des rapports qu'ils voudront bien présenter par la suite, nous prions Messieurs les instituteurs de vouloir bien en prendre note. Ce vœu n'a pas, au reste, d'importance qu'au point de vue de la langue, il a aussi son côté pratique. En effet, tandis que les plants d'épicéa encomrent généralement le marché et se vendent à de bas prix, ceux de sapin sont très difficiles à obtenir, bien qu'on en réclame toujours plus ; ils se vendent donc cher. Sachant cela, quelques sociétés scolaires seront peut-être tentées de ne pas se contenter à cultiver exclusivement l'épicéa, mais de compliquer un peu le problème en ajoutant au programme le sapin blanc. Leur travail ne saurait que gagner en qualité.

Pour terminer, il nous reste à adresser nos respectueux remerciements aux chefs des Départements de l'Agriculture et de l'Instruction publique, qui ont bien voulu offrir leur précieuse collaboration à l'œuvre entreprise. C'était là un sûr garant de réussite. Et puisse maintenant le zèle de nos bataillons scolaires se maintenir et leur travail porter de bons fruits !

Au nom du Comité
de la Société vaudoise des forestiers :

Le président,

H. Badoux, insp. forestier.



Chronique forestière.

Cantons.

Lucerne. M. Schwyzer von Buonas, expert forestier, vient de passer un contrat avec l'administration cantonale, touchant la direction des travaux de reboisement et de restauration entrepris au Pilate, dans le bassin de réception des torrents.

Soleure. La nouvelle loi forestière cantonale prévoit la création de 5 arrondissements ; elle supprime, par contre, le poste d'adjoint attaché à l'inspection cantonale. En outre, les agents forestiers de l'Etat sont complètement déchargés des fonctions accessoires qu'ils revêtaient jusqu'ici. Ils pourront donc se vouer en entier au service des forêts, et celles-ci ne peuvent qu'y gagner.

Grisons. Nos lecteurs se rappellent les dispositions de la nouvelle loi forestière cantonale, relatives aux agents forestiers communaux. Deux nouvelles communes viennent de désigner des techniciens : Flims, en la personne de M. B. Freuler, et Sent, en celle de M. Vital. Le poste de Poschiavo, devenu vacant par le départ de M. Hagger, sera repourvu incessamment.

Argovie. † *M. Baldinger, inspecteur forestier cantonal et conseiller national.* M. Baldinger vient de mourir à Baden, à l'âge de 69 ans, après une longue et douloureuse maladie. Né en 1838, le défunt, après avoir étudié à l'Ecole forestière de Zurich de 1857 à 1860, entrait, en 1861, au service de son canton et il y est resté jusqu'à son dernier jour. C'est donc 45 ans de services, et, disons-le, de bons et loyaux services que M. Baldinger avait à son actif : le canton d'Argovie perd en lui un homme de grande valeur.

Il est inutile de rappeler ici la figure si originale et si caractéristique de Baldinger, sa franchise et son courage à défendre son